



28 SEPTEMBRE 2025

19^{ème} édition

**SEMI-MARATHON
DE L'ARMAGNAC**

RÈGLEMENT DES CHALLENGES 2025

PRINCIPE DES CHALLENGES ENTREPRISES / CLUBS

Ils s'adressent aux entreprises, groupement d'entreprises, collectivités, autres groupements professionnels et aux clubs ou associations sportives. Les lots gagnés par les clubs ou entreprises seront remis, après l'évènement, lors de la remise des récompenses.

Challenge de la performance

Pour être classée dans le challenge de la performance, l'équipe doit rassembler **au moins 2 arrivants sur le semi-marathon** de l'Armagnac et **2 arrivants sur le 10 km** de l'Armagnac. Le classement pour l'équipe est établi par **cumul des 2 meilleurs temps sur le semi-marathon ajoutés aux 2 meilleurs temps sur le 10 km**.

Un trophée sera remis : challenge de la performance sur le semi-marathon.

Challenge de la mobilisation

L'association l'Élan d'Armagnac récompensera **l'équipe la plus représentée**. L'équipe gagnante sera déterminée par le cumul des points attribués à chaque personne qui la compose et en fonction de l'épreuve à laquelle elle aura participé (semi-marathon : 4 points, 10 km : 3 points, marche : 1 point).

Un trophée sera remis : challenge de la mobilisation.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE CRÉATION D'UNE ÉQUIPE ?

- » Être inscrit sous l'égide d'un club, ou entreprise, ou collectivité clairement identifiable lors de l'inscription du participant ;
- » La participation au « challenge de la mobilisation » est conditionnée à une inscription validée et payée au plus tard lors de la clôture des inscriptions sur internet ;
- » Les marcheurs inscrits sur place et les participants validés et ayant payé après la clôture des inscriptions sur internet ne seront pas pris en compte dans le cadre des deux challenges

POURQUOI S'INSCRIRE AUX CHALLENGES ENTREPRISES ?

Plusieurs avantages sont à distinguer :

- » création d'une dynamique interne au sein de votre structure
- » retrait anticipé de tous les dossards sur demande
- » pour les entreprises partenaires, repas et dossards gratuits (voir le dossier de partenariat sur demande)
- » trophées spécifiques permettant à tous de participer pour la performance ou pour le plaisir

COMMENT PROCÉDER ?

Afin de créer votre « équipe entreprise ou club », allez sur <https://semi-marathon-armagnac.com/inscription>

Pour s'inscrire « en tant qu'équipe » :

- » Depuis la page « inscription » du site du « semi-marathon de l'Armagnac », suivre les liens et instructions proposées pour valider et payer votre inscription et celle de votre groupe ;
- » Il est impératif d'être inscrit au nom d'un club, d'une collectivité ou d'une entreprise ;
- » L'inscription des membres du club peut se faire en plusieurs temps, dans la mesure où sont respectées les conditions de création d'une équipe (voir plus haut).

Autres informations :

- » Retrait des dossards, pour le groupe : samedi entre 15h et 19h ou dimanche entre 7h30 et 8h30 au marché couvert – allée d'Haussez – Villeneuve de Marsan.

Pour toute information complémentaire :

- » se référer au règlement de la manifestation sur le site du semi-marathon de l'Armagnac
- » nous contacter par téléphone au **06 85 07 23 99** ou par mail à contact@semi-marathon-armagnac.com